



Luxembourg, le 20 AVR. 2016

Le Ministre des Communications et des Médias

		NR 194082	JUR	
A/C			MAINT	
CPT			P	
E		25 AVR. 2016	S.DIR	
F	0		STAT	
G			T	
IT/PR				

Institut Luxembourgeois de Régulation
Monsieur Luc Tapella
Directeur
17, rue du Fossé

L-1536 Luxembourg

Objet : Suites à réserver à la consultation publique de l'ILR du 21 janvier au 19 février 2016 relative à la bande de fréquences 1452 – 1492 MHz (bande L)

Monsieur le directeur,

Partant du résultat de la consultation publique mentionnée sous objet et vu votre courrier y relatif du 29 février 2016, je voudrais vous faire part de ma décision de ne pas accorder à ce stade des droits d'utilisation pour la bande de fréquences 1452-1492 MHz, vu qu'il n'existe pas de demande concrète pour l'utilisation immédiate des fréquences de cette bande.

La présente pourra être publiée sur le site Internet de l'Institut en tant que conclusion de la consultation publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de ma considération très distinguée.

Le Ministre des Communications
et des Médias

Xavier Bettel

Dossier traité par:
Pierre Goerens
Tél.: (352) 247-82164
pierre.goerens@smc.etat.lu